



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Côtes-d'Armor

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Bretagne

**GUIDE DU MAT-TT¹
ACCUEILLANT DES
ÉTUDIANTS CONTRACTUELS
INSCRITS EN M2 MEEF**

Édition 2024-2025

1 TT : Tiers Temps

La mission du Maître d'Accueil Temporaire

Trois types de MAT

En dehors des PEMF (Maîtres Formateurs) qui ont mission de faire le suivi de stage des Professeurs Stagiaires, **trois types de MAT** sont à l'œuvre pour le suivi des étudiants en Master MEEF : les MAT1, les MAT-i et les MAT-TT. Il n'y a pas de considération « de niveau d'expertise dans cette distinction » mais des besoins en disponibilités différentes selon votre présence en classe ou votre souhait (suivant vos temps éventuels de décharge, si vous assurez un temps fractionné, les rythmes scolaires de votre école, etc.). Concrètement :

- le MAT1 reçoit des étudiants en M1 dans sa classe, sur des stages « massés » de une, deux ou trois semaines en observation puis pratique accompagnée ;
- le MAT-i reçoit dans sa classe des étudiants M2 en « stage filé », tous les lundis ou tous les mardis sur l'année auxquels se rajoute un second jour, toutes les trois semaines en moyenne, totalisant 48 jours d'observation et de pratique accompagnée de classe sur l'année
- Le MAT-TT qui accueille des étudiants M2 avec la même fréquence que le MAT-i, à la différence que ces étudiants sont embauchés comme contractuels en responsabilité de classe et assurent à ce titre toutes les missions dévolues à un professeur des écoles. Ils sont des décharges de direction dans une ou deux écoles pour totaliser 33 % de temps scolaire (soit 48 jours également)

En règle générale, l'étudiant décharge :

— une fois par semaine le directeur d'une école (25 % de son temps), soit 36 jours sur l'année

— une fois toutes les trois semaines, le directeur d'une seconde école (8 % de son temps), soit 12 jours sur l'année.

Les deux journées se déroulent en début de semaine, les lundis ou les mardis. Le calendrier est organisé en concertation entre les deux directeurs et l'étudiant puis transmise en début d'année, au secrétariat de la circonscription.

Qu'attend-on du MAT-TT ?

Le MAT est **garant de l'Institution**. Il est porteur des valeurs de l'École de la République pour ses élèves, bien sûr, mais au sein de cette mission d'accueil, aussi pour les étudiants. Cela se traduit par une rigueur dans la communication du MAT avec les étudiants :

- **niveau de langage adapté ;**
- **loyauté ;**
- prudence dans les propos que l'on tient sur les élèves, les parents en évitant ce qui pourrait être interprété comme des **jugements de valeurs.**

Mais surtout on attend du MAT-TT, tuteur-métier qu'il accueille le stagiaire comme si celui-ci était un professeur à part entière. Qu'il soit attentif à ses attentes, ses questionnements sur le suivi des élèves ou l'organisation de l'école, comme il le fait pour tout autre collègue.

Mais aussi, il l'aide à entrer dans son nouveau métier, à comprendre ses droits et ses devoirs et la déontologie du métier dans différents champs :

- Présence et assiduité ;
- Sécurité des élèves ;
- Préparation de la classe ; qualité et pertinence des contenus proposés ;
- Participation à un collectif éducatif ;
- Lien avec les familles ;
- Représentation de l'institution ;
- Gestion du groupe classe ;

Au cours de l'année scolaire il organisera **3 temps d'observations** (octobre/novembre, janvier et avril) de la pratique de l'étudiant ainsi que **3 entretiens** afin de lui apporter des conseils :

- dans le contexte de l'école ;
- l'intégration à l'équipe pédagogique ;
- le lien avec les familles
- le lien avec les partenaires internes ou externes à l'école

mais aussi :

- Aider l'étudiant à identifier ses points forts et ses marges de progrès.

La rédaction des conseils sera prise en charge par l'étudiant lui-même dans le cadre de sa pratique réflexive. Si l'avis du MAT-TT est essentiel et requis, il ne lui sera demandé aucune trace écrite obligatoire.

Le tuteur-métier s'entretiendra avec l'étudiant à des étapes clés de sa formation :

- En septembre/octobre lors de son auto-positionnement et de l'identification d'un sujet d'écrit réflexif à produire par l'étudiant

- En janvier lors du bilan d'étape de la mise en stage (janvier)
- En avril, lors du bilan de l'année de stage

Il portera cependant une attention particulière sur **des signaux d'alertes** qui seront des signes indirects d'une éventuelle difficulté de l'étudiant afin d'en alerter le tuteur universitaire qui en a la charge.

Les droits et devoirs du MAT

Les droits

Lorsqu'un enseignant assure une mission de MAT, il bénéficie d'une indemnité, régie par le décret n° 2010-235 du 05/03/2010. Le montant est fixé à 800 € par étudiant.

Les devoirs

En contrepartie on attend du MAT-TT d'être en veille pour décrypter les signaux qui dévoileraient une difficulté de l'étudiant afin d'en alerter le tuteur Inspé pour que celui-ci propose un accompagnement personnalisé.

Exemples de signaux indirects	
Description	Réaction du MAT-TT / régulation
L'étudiant n'a jamais aucune demande. Quand on l'interroge, tout va bien...	Solliciter l'échange, montrer qu'on est soi-même en position réflexive sur sa pratique. L'erreur n'est pas l'échec. Si l'attitude perdure après les vacances d'automne, solliciter l'Inspé.
Niveau sonore élevé toute la journée / témoignage des enseignants voisins à la classe, témoignage de l'Atsem, étudiant obligé de crier au lieu de parler.	Solliciter l'Inspé
Récréations : chahut accidents	
Perte d'implication dans la classe	
Inquiétude des élèves lorsqu'on est dans la classe les autres jours	
Souffrance de l'étudiant exprimée (ou pas)	
Traces dans les cahiers insatisfaisants (écriture illisible, fautes d'orthographe, jugements des élèves..)	
Les élèves sont manifestement en danger (en classe, en EPS, dans la cours de récréation)	Prévenir la circonscription conjointement avec l'Inspé

Remontée de griefs par les parents et/ou des membres de la communauté éducative.	
--	--

Il est possible que l'alerte lancée par le MAT-TT enclenche la visite d'un PEMF afin que celui-ci analyse plus précisément la situation et produise un diagnostic qui servira à l'Inspé pour cibler l'aide à apporter.

Le calendrier de l'étudiant M2

Les M2 contractuels Tiers-temps seront dans votre classe **tous les lundis (ou mardis) du 2 septembre 2024 au 1er juillet 2025.**

Ils assureront également **12 journées (8 % du temps)** dans votre école ou une école voisine selon l'organisation, à répartir en début de semaine tout au long de l'année, en concertation avec les étudiants.

Les étudiants sont tenus également d'effectuer 33 % des 108H obligatoires de service². Ils participent donc à tous les moments de la vie de l'école :

- Ils assurent les temps d'APC au prorata de leur présence dans l'école.
- Si, sur la période de stage, des séances piscine sont prévues pour la classe, l'étudiant contractuel, en responsabilité, assure les séances comme tout professeur.
- Les conseils d'école, de maître, de cycles sont suivis par l'étudiant contractuel au prorata de son temps de travail.
- Il leur est donc demandé de s'inscrire en début d'année, à au moins un module de 6H de formation pédagogique hors temps scolaire.

En cas de difficultés

Inspé :

Samuel Le Gaouyat, Coordonnateur M2 site de St Brieuc

02 96 68 54 41 – samuel.le-gaouyat@inspe-bretagne.fr

DSDEN22 :

Michel CARLUEC, CP ADASEN chargé de la formation

02 96 75 91 17 – cp.adasen22@ac-rennes.fr

² Bulletin officiel n° 8 du 21 février 2013 <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo8/MENH1303000C.htm>